



HAL
open science

L'antonymie en terminologie : quelques remarques

Pascal Amsili

► **To cite this version:**

| Pascal Amsili. L'antonymie en terminologie : quelques remarques. 2003. ⟨hal-00009275⟩

HAL Id: hal-00009275

<https://hal.science/hal-00009275v1>

Preprint submitted on 29 Sep 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L'antonymie en terminologie : quelques remarques*

Pascal Amsili

LaTTICe (CNRS-Ens-Université de Paris 7)
amsili@linguist.jussieu.fr

Résumé

L'objectif de ce travail est de proposer quelques réflexions sur la façon dont la relation d'antonymie, telle qu'elle est définie en lexicographie, se laisse importer dans le domaine de la terminologie. Notre démarche, qui ne prétend pas (encore) proposer une solution complète à ce problème, consiste dans un premier temps à dégager les divers aspects pertinents (et quelquefois incompatibles) de la notion d'antonymie telle qu'elle est couramment utilisée, puis à faire quelques propositions qui reposent sur la notion de co-hyponymie.

Mot-clés Antonymie, lexicologie, terminologie

1. Introduction

On a coutume d'opposer les démarches lexicographique et terminologique en particulier sur leur finalité onomasiologique *vs.* sémasiologique. Partant du « concept » au « signe », la terminologie est à la recherche d'étiquettes pour une réalité extra-linguistique (Dubuc, 1985, pp. 37-43). Les deux disciplines se rejoignent cependant dans la volonté d'organiser, de structurer l'ensemble des unités envisagées (mots ou termes), au moyen de relations définies entre ces unités (e.g., (Nazarenko & Hamon, 2002)). Parmi ces relations, il en est de spécifiques aux vocabulaires de spécialité (par exemple, les relations méreonomiques), d'autres au contraire qui relèvent essentiellement de la lexicologie (relations de dérivation morphologique, par exemple). D'autres enfin, semblent pertinentes dans les deux cas, par exemple la synonymie, bien que les notions même de synonymie en terminologie et en lexicologie manifestent des différences notables (Dubuc, 1985, pp. 101-110). L'objectif de cet article est de tenter de déterminer dans quelle mesure la relation d'*antonymie*, telle qu'elle est définie en lexicologie, se laisse « importer » en terminologie. Pour ce faire, nous allons successivement considérer la ou les définitions possibles de l'antonymie d'un point de vue sémantique (§ 2), puis d'un point de vue lexicologique (§ 3), avant de tenter de voir dans quelle mesure les notions dégagées ont de la pertinence pour la terminologie (§ 4) et de faire des suggestions propres à limiter, au moins dans le domaine de la terminologie, les confusions introduites par les variations autour de la notion d'antonymie.

* Je remercie chaleureusement Anne Condamines, Nabil Hathout et Laurent Roussarie, ainsi que les trois relecteurs de TIA pour leurs nombreux commentaires constructifs. Il va sans dire que les erreurs qui pourraient subsister sont de ma seule responsabilité.

2. Approche sémantique de l'antonymie

Intuitivement, la notion d'antonymie accorde un rôle crucial à la **négation**. Une définition naïve — que l'on trouve dans certains manuels — donne comme antonymes des termes qui sont la négation l'un de l'autre. Il nous semble nécessaire de revenir rapidement sur les propriétés fondamentales de la négation.

Deux principes fondateurs ont été mis en évidence, déjà par Aristote (Horn, 1989, p. 18), connus dans leur formulation moderne sous le nom de « *loi de contradiction* » (LC), et « *principe du tiers exclu* » (PTE). Une formulation logique de ces principes peut être, par exemple, celle que nous donnons sous (1) (Whitehead & Russell, 1910).

$$(1) \quad [\text{LC}] \quad \neg(p \wedge \neg p) \qquad [\text{PTE}] \quad (p \vee \neg p)$$

LC impose que deux termes¹ qui sont la négation l'un de l'autre ne peuvent être vrais en même temps. Ce principe est fondamental pour toute définition de la négation, ce qui n'est pas forcément le cas pour PTE, qui peut être paraphrasé en disant que de deux termes contradictoires, l'un est nécessairement vrai et l'autre faux.

On peut définir deux notions à partir de ces principes. Dans la tradition classique, on utilise alors les termes de *contraire* et *contradictoire*. Nous utiliserons de préférence dans la suite les termes d'*incompatibilité* et de *complémentarité*. Deux termes contraires, par définition, ne peuvent être vrais en même temps, c'est la raison pour laquelle nous proposons d'utiliser le terme d'incompatibilité. En revanche, s'ils ne sont pas soumis à PTE, ils peuvent être faux en même temps, ou, pour le formuler autrement, on peut avoir des situations où ni l'un ni l'autre de deux termes contraires n'est vrai. Deux termes contradictoires, ou complémentaires, quant à eux, sont également incompatibles, mais ils ont en plus grâce à PTE la propriété de « découper » l'univers en deux, puisque l'on est toujours assuré que l'un des deux termes contradictoires est vrai, et l'autre faux, dans toute situation. Le tableau suivant résume cette discussion.

$$(2) \quad \begin{array}{llll} \text{LC (seul)} & \neg(p \wedge \neg p) & \text{Contraire} & \text{Incompatible} \\ \text{LC + PTE} & \neg(p \wedge \neg p) \quad (p \vee \neg p) & \text{Contradictoire} & \text{Complémentaire} \end{array}$$

On peut exploiter de différentes manières ces propriétés dans le domaine de la logique. On peut envisager une logique dont la négation ne vérifie que LC. Dans ce cas, on obtient une logique multi-valuée : en plus de 'vrai' ou 'faux', un terme dans une telle logique peut n'être ni vrai ni faux, ou indéfini. La négation telle qu'elle est définie en logique du premier ordre classique vérifie les deux propriétés LC et PTE. On peut aussi imaginer un système dans lequel seraient définies deux négations, l'une vérifiant LC seule, et l'autre vérifiant LC et PTE. Dans ce cas, cependant, une seule de ces deux négations est intéressante en tant qu'opération : soit \bar{A} la négation contradictoire de A , et $-A$ la négation contraire de A . \bar{A} est unique et parfaitement défini, une fois A connu. Cette négation fonctionne comme une opération qui permet d'atteindre un terme unique à partir d'un terme donné. Ce n'est pas le cas de $-A$, qui dénote en fait un ensemble : tous les termes qui sont incompatibles avec A . On peut remarquer ici combien l'usage courant est trompeur, puisqu'on dira, par exemple, que *blanc* est **le** contraire de *noir*, alors qu'en toute rigueur, il y a d'autres contraires (i.e. incompatibles) de *noir*.

¹La négation logique classique porte sur des *propositions*, alors que l'antonymie lexicale implique plutôt des *prédicats*. Cependant, les notions que nous manipulons sont pertinentes dans les deux cas. La place nous manque pour prendre les précautions formelles nécessaires, et nous parlerons dorénavant simplement de *terme*.

Revenons maintenant à un point de vue plus linguistique, et précisons dans quelles limites les deux notions que nous venons de dégager possèdent une certaine pertinence par rapport à la notion d'antonymie linguistique.

Ainsi, en ce qui concerne la notion d'**incompatibilité**, on peut vraisemblablement dire, quelle que soit l'extension réelle que l'on donne à la notion d'antonymie, que deux termes antonymes sont incompatibles : s'il existe incontestablement des cas où le bouillon n'est *ni chaud ni froid*, il paraît plus délicat d'admettre un énoncé qui le dirait *à la fois chaud et froid*. De même, il paraît difficile de *monter et de descendre en même temps*, ou d'être *à la fois marié et célibataire*.

Cependant, il apparaît aussi que cette notion ne peut servir à elle seule à définir l'antonymie, ou une classe d'antonymes : *camion* et *fourchette* sont incompatibles, au sens strict du mot, et l'on n'est pourtant pas prêt à les considérer comme en relation d'antonymie. Ce qui manque est l'appartenance des deux termes à un même « domaine » : deux termes contraires sont certes incompatibles, mais ils partagent aussi un certain nombre de traits qui permettent de les placer sur un même « axe ». Nous revenons dans la section suivante sur cette notion d'axe, ou de domaine, qui n'est ici que très vaguement esquissée.

Cette appartenance commune à un même domaine est aussi requise pour les **complémentaires**, qui en fait n'existent pas en langue au sens strict du terme, car si les termes *bleu* et *non bleu* semblent découper le monde en deux ensembles complémentaires, en fait, ils découpent l'ensemble des choses *dont on peut prédiquer la couleur* en deux ensembles complémentaires (et de ce point de vue, on conserve une différence avec les contraires *blanc/noir*, car avec ces derniers les deux ensembles ne sont pas complémentaires), mais ne disent rien du reste : manger est-il bleu ou non bleu ? 2 est-il non bleu ?

Au point de vue sémantique, la relation d'antonymie accorde une place importante à la notion de négation, et on vient de voir comment les propriétés élémentaires de la négation se retrouvent en effet dans les différentes variantes de l'antonymie. Cependant, définir l'antonymie en terme de négation n'est jamais suffisant, car la relation d'antonymie n'a de sens qu'entre des termes partageant entre eux un certain nombre de traits. C'est sans doute la raison pour laquelle les définitions de l'antonymie font largement usage de la notion d'*opposition* (de préférence à celle de négation), notion qui ne fait pas l'objet d'une définition précise, mais qui semble en effet englober, en plus de la négation, une certaine « familiarité » entre les termes, leur appartenance commune à un « axe ».

3. Approche lexicologique de l'antonymie

La notion d'antonymie est une notion relativement centrale en lexicologie. Dans le bref survol de la littérature consacrée à cette notion que nous proposons dans cette section, nous aurons en particulier l'occasion de retrouver au plan sémantique le rôle de la négation, et les conséquences de cette dimension négative que nous venons de décrire ; nous découvrirons aussi un second versant de la notion d'antonymie, qui prend comme base la notion de réciprocité. La dimension dynamique de cette dernière notion la rend à peu près inaccessible au point de vue logique, et c'est la raison pour laquelle elle nous a en quelque sorte « échappé » dans la première partie de ce texte.

Les définitions de l'antonymie adoptent plutôt rarement un point de vue sémantique, et encore plus rarement un point de vue logique. On trouve cependant ce point de vue dans (Mounin,

1974) (s.v. *contraire*) où l'on fait la distinction décrite plus haut entre incompatibles et complémentaires.² Avec des définitions logiques quelquefois approximatives, on y souligne que les antonymes complémentaires sont relativement aisés à identifier, du fait de l'absence de terme médian (*présent/absent, vrai/faux...*), alors que les antonymes incompatibles sont plus délicats à utiliser car la négation de l'un n'entraîne pas la vérité de l'autre (**ne pas monter** n'implique pas *descendre*).

En plus de ces considérations logiques, la lexicologie fait couramment usage de la notion de gradation, ou d'échelle : on distingue en effet les antonymes *polaires* et les antonymes *scalaires* (par exemple, dans (Mounin, 1974)). On appelle polaires les antonymes complémentaires (*vivant/mort*), et scalaires les antonymes qui ne sont pas mutuellement exclusifs (i.e. incompatibles) et se situent alors symétriquement placés sur une échelle qui peut comporter des termes médians, l'exemple classique étant donné sous (3)³.

(3) *brûlant – chaud – tiède – frais – froid – glacial*

On sait, au moins depuis Sapir, que la notion d'échelle, de gradation, sous-entend, ou, mieux, est sous-tendue par une relation de comparaison. On en déduit la possibilité de mettre en évidence une paire antonyme *A* et *A'* au moyen d'un test de comparaison : "X est **plus** *A* que Y" doit impliquer que "Y est **plus** *A'* que X" (Larousse-SdL, 1994).

La pertinence de cette considération n'est pas à démontrer pour ce qui concerne les antonymes scalaires :

(4) Ce papier peint est plus *clair* que la moquette
 ↔ La moquette est plus *sombre* que le papier peint

Le type scalaire est d'ailleurs le type d'antonymes le plus fréquent, comme le reflète la terminologie la plus courante : en général, le terme d'*antonymie* désigne à la fois la classe complète et la catégorie particulière des antonymes scalaires (il en va très souvent exactement de même avec le terme *contraire*).

Le type polaire (complémentaire) est assez souvent signalé comme étant un cas particulier du type scalaire : les antonymes polaires seraient sur une échelle qui n'aurait que deux « barreaux ». Ainsi, pour (Picoche, 1992), la relation d'antonymie complémentaire est la « forme binaire de l'incompatibilité ». Il convient cependant à notre avis de bien distinguer les deux types d'antonymie, en particulier sur la base de leurs propriétés logiques différentes, comme nous l'avons vu. En particulier, le fait que l'échelle ne comporte que deux termes ne doit pas être pris comme le signe d'une relation complémentaire : si l'opposition *loin/proche* semble « binaire », on peut cependant parler d'un terme médian *ni loin ni proche*. Ceci n'est pas vrai de l'opposition *vivant/mort*, qui constitue une vraie paire d'antonymes polaires.

²Les termes *contraire* et *contradictoire* sont largement utilisés par les divers auteurs que nous citons dans ce texte. Cependant, si ces termes font l'objet d'une définition rigoureuse dans le domaine de la logique, leur emploi chez ces auteurs ne reflète pas toujours cette rigueur. C'est la raison pour laquelle nous préférons employer les termes de *complémentarité* et d'*incompatibilité* pour faire référence aux notions en jeu. Ces termes apparaissent aussi parfois dans la littérature (*complémentarité* dans (Kocourek, 1982; Picoche, 1992; Larousse-SdL, 1994); *incompatibilité* dans (Picoche, 1992; Larousse-SdL, 1994) — de manière erronée), mais c'est sous la définition du présent texte que nous les employons.

À noter aussi : bien que les termes complémentaires soient aussi incompatibles (par définition), lorsque nous employons le terme d'incompatible, nous faisons référence aux seuls termes incompatibles et **non** complémentaires.

³Bien que ce soit pas souvent discuté à ma connaissance, il n'est pas évident que les termes soient toujours symétriquement disposés. Un exemple : *certain – probable – possible – incertain – improbable – impossible*.

Les échelles qui supportent les antonymes les plus fréquents ont fait l'objet de nombreuses études, qui ont permis de mettre au jour les propriétés suivantes.

- On peut noter avec (Picoche, 1992) que l'existence d'échelles implique, comme nous y avons d'ailleurs déjà fait allusion, la présence de terme(s) médian(s). Ces termes médians peuvent être réalisés de trois manières différentes. Ils peuvent être exprimés soit par les procédés morpho-syntaxiques que sont les diverses formes de comparatif et de superlatif, (on retrouve bien entendu la notion de comparaison), ou avec divers adverbes. Ils peuvent aussi être lexicalisés (*tiède, frais* constituent des termes médians de l'opposition *chaud/froid*). Ils peuvent enfin être exprimés en niant les deux termes de l'opposition avec la structure *ni... ni*.
- Les échelles considérées impliquent le plus souvent plus de deux participants (cf. (3)). Deux types de configuration sont alors observables. Il arrive souvent que les termes de l'échelle s'opposent deux à deux symétriquement par rapport à une position médiane : c'est le cas dans (3), où *chaud/froid* sont antonymes au même titre que *tiède/frais*. Mais il peut se produire aussi que parmi les divers participants à la relation, on observe plutôt une relation d'antonymie entre deux ensembles de termes, sans qu'il soit possible de détailler :

$$(5) \quad \left. \begin{array}{l} \textit{maigre} \\ \textit{efflanqué} \\ \textit{décharné} \end{array} \right) / \left(\begin{array}{l} \textit{gros} \\ \textit{gras} \\ \textit{obèse} \\ \textit{corpulent} \end{array} \right)$$

Comme nous l'avons déjà annoncé, on inclut souvent dans la classe des antonymes des termes qui sont reliés par une relation avec laquelle la négation n'a que peu à voir, le plus souvent appelée *réciprocité*. Comme pour les antonymes scalaires, la relation peut être mise en évidence au moyen d'un test, non pas de comparaison, mais d'inversion ((Kocourek, 1982) parle du caractère *converse* de ces antonymes) : $X \ A \ Y$ doit être équivalent à $Y \ A' \ X$.

Cette classe d'antonymes est souvent proposée (Picoche, 1992; Larousse-SdL, 1994; Kocourek, 1982), mais pas toujours cependant : (Duchàček, 1965; Grevisse, 1988; Mounin, 1974) n'en font aucune mention. Jacqueline Picoche (1992) fait remarquer que les domaines privilégiés d'apparition d'antonymes réciproques sont celui des échanges (commerce...) et celui des relations parentales (*acheter/vendre, prêter/emprunter, mari/femme...*).

L'assimilation de cette relation de *réciprocité* à l'antonymie ne laisse pas de surprendre. Il nous semble en effet que cette relation se distingue assez nettement des deux précédentes : elle concerne ainsi essentiellement des processus, ou des résultats de processus, et elle confère un rôle particulier aux *agents* (au sens large) en jeu : *vendre* n'est le réciproque de *acheter* que parce que le « sujet » de l'un est le « destinataire » de l'autre, et réciproquement.

On peut dire pour résumer que l'on distingue trois types de relations d'antonymie, en lexicologie (cf. la synthèse proposée dans (Lehmann & Martin-Berthet, 1998, 58-60))⁴ :

- La relation la plus fréquente, souvent vue comme la notion minimale, est l'**antonymie**, au sens strict. Cette relation s'établit entre des termes de même catégorie syntaxique, incompatibles (au sens défini plus haut), placés à des positions opposées sur un même axe, lequel axe porte une gradation.
- Moins nombreux sont les antonymes reliés par une relation de **complémentarité** : le trait

⁴Avec le même objectif de synthèse, mais dans un esprit légèrement différent, (Martin, 1976) montre que l'on peut envisager l'antonymie soit en terme de négation, soit en terme d'inversion. Cependant, les confusions possibles à propos de la négation nous conduisent à préférer une vision moins synthétique mais plus « opératoire ».

majeur de cette relation est qu'elle est définie au point de vue sémantique par une négation contradictoire.

- Enfin, sont aussi considérés comme antonymes des termes en relation de **réciprocité** : le patient de l'un des termes est l'agent de l'autre et réciproquement. Cette classe d'antonymes n'a que peu à voir avec la négation, ou même avec la notion d'opposition. Elle concerne essentiellement des processus (ou des résultats de processus), et plus précisément le rôle des différents agents qui y participent.

Les trois types d'antonymie peuvent être mis en évidence au moyen de tests que nous donnons sous (6).⁵ A et A' représentent les deux termes antonymes, et la notation $\neg[]$ représente la négation « phrasale ».

(6)	Relation	modèles de test		Ex
	Antonymie stricte	X est plus A que Y	\iff Y est plus A' que X	(7a)
	Complémentarité	$X A$	\iff $\neg [X A']$	(7b)
	Réciprocité	$X A Y$	\iff $Y A' X$	(7c)

- (7) a. Pierre est plus *petit* que Jean vs. Jean est plus *grand* que Pierre
 b. Pierre est *absent* vs. Pierre n'est pas *présent*
 c. Pierre est le *fil*s de Paul vs. Paul est le *père* de Pierre

Au vu de ces tests, on retrouve assez clairement les éléments pré-éminents pour chaque type d'antonyme : la gradation pour l'antonymie stricte, la négation pour la complémentarité, et le caractère converse pour les antonymes réciproques.

Ce que la synthèse que nous venons de faire ne montre pas clairement, c'est l'importance de la notion d'« axe » évoquée *supra*. Il faut noter en effet la nécessité, pour qu'une paire de termes en opposition puissent revendiquer la qualification d'antonymes, que ces deux termes appartiennent à un même domaine, se placent sur un même axe⁶. Or, il est remarquable que, malgré l'apparente simplicité de cette observation, elle ne soit que très rarement mentionnée, et ne fait pratiquement pas l'objet de discussion, ou d'étude approfondie. On trouve simplement, par exemple dans (Picoche, 1992; Kocourek, 1982), une formulation de cette observation en termes de *sèmes* : ces deux auteurs proposent en effet une définition des antonymes que l'on pourrait (re-)formuler de la manière suivante :

⁵La formulation que nous en donnons ici est approximative, pour deux raisons au moins. D'une part, l'équivalence représentée par le symbole \iff mériterait une définition précise. Il s'agit d'une équivalence paraphrastique, toujours délicate à garantir. D'autre part, comme on peut le voir avec les exemples donnés sous (7), les modèles donnés sont loin d'avoir la généralité nécessaire, et ne peuvent être vus que comme des exemples, des généralisations partielles.

⁶Les axes en question sont soigneusement listés par divers auteurs, comme par exemple (Duchàček, 1965) :

- les qualités : *beauté/laideur, bon/mauvais, vite/lentement* ;
- les quantités : *majorité/minorité, court/long, peu/beaucoup* ;
- les appréciations : *vérité/mensonge, avoir raison/avoir tort* ;
- les états : *dormir/veiller, sommeil/veille* ;
- les changements d'état : *embellir/enlaidir* ;
- les actions : *monter/descendre* ;
- les changements d'action : *s'arrêter/se mettre en marche* ;
- les relations spatiales : *entrée/sortir, présent/absent, devant/derrière, en bas/en haut* ;
- les relations temporelles : *commencement/fin, tôt/tard, avant/après, toujours/jamais*

Mais le fait de faire de telles listes, par ailleurs incomplètes, n'a qu'une très faible valeur prédictive ou opératoire.

- (8) Deux termes sont **antonymes** si
- ils ont certains sèmes en commun
 - leurs sèmes non communs sont en opposition

Cette définition fait bien apparaître les deux points sur lesquels nous voulons conclure. D'une part, la notion d'antonymie repose sur une notion sous-jacente d'*opposition*, que nous venons d'explorer, et qui se révèle assez riche (ou assez floue) pour regrouper les types d'antonymie que nous avons décrits. D'autre part, on peut dire que les antonymes, avant de s'opposer, doivent se « ressembler » : nous n'avons pratiquement rien dit de cet aspect pour le moment, reflétant la relative pauvreté de la littérature sur la question. Il nous semble cependant qu'il s'agit là d'une notion qui mériterait des études plus approfondies, et que c'est une question centrale de la lexicologie.

4. Antonymie et terminologie

Nous allons maintenant tenter de voir dans quelle mesure la notion d'antonymie, ou plutôt les notions que nous venons de dégager, se retrouvent dans le domaine de la terminologie.

La première remarque fondamentale que l'on peut faire est la suivante : on rencontre dans les langues de spécialité des occurrences des trois relations définies plus haut, dans des proportions semble-t-il comparables à celles de la langue générale⁷. Simplement à titre d'exemple, on peut opposer *logis* à *communs* dans le contexte de l'architecture, et il s'agit d'une paire d'antonymes incompatibles ; on peut opposer *meuble* à *immeuble* dans le domaine du droit (complémentaires) ; et enfin *compiler* à *désassembler* dans le domaine du « *reverse engineering* » (informatique) : ce sont des antonymes réciproques.

Une fois ce constat fait, on peut observer que, probablement comme en lexicographie, la difficulté majeure vient de la notion d'axe : on ne peut pas prédire que deux termes sont antonymes si on ne sait rien de leur « familiarité ». Cependant, en contraste avec le cas de la lexicographie, il nous semble que la situation est meilleure en terminologie, étant donnée l'importance que l'on accorde, dans les terminologies structurées, à la relation d'hyper-/hyponymie. Nous allons en effet proposer l'hypothèse suivante :

- (9) *L'antonymie est un cas particulier de la relation de co-hyponymie.*

Nous considérons, de façon classique, la co-hyponymie comme la relation qui lie des termes qui partagent le même hyperonyme (au même niveau). Il s'agit donc, c'est important de le noter, d'une relation « structurelle », secondaire, dans le sens où elle dépend de l'établissement préalable d'une hiérarchie hyperonymique. On peut d'ailleurs douter qu'elle corresponde à une intuition directe des locuteurs ou des experts.

Ce que nous donne l'hypothèse précédente est une façon de caractériser la familiarité des termes en relation d'antonymie : pour être antonymes, il faut avoir le même hyperonyme (au même niveau). Nous n'avons jusqu'à présent trouvé aucun contre-exemple (que ce soit en terminologie ou en langue générale). Cela ne veut bien sûr pas dire que tous les co-hyponymes doivent être vus comme antonymes, mais d'une certaine façon cela nous dispense de chercher le fameux axe mentionné plus haut. Bien sûr, il est clair que même si cette hypothèse est vérifiée

⁷On y trouve en particulier extrêmement peu d'antonymes complémentaires, comme en langue générale ; en revanche, il semble, mais nous n'avons pas d'étude quantitative pour le confirmer, que les réciproques soient plus fréquents en langue de spécialité.

(ce que nous ne ferons pas dans cet article), il reste au moins à caractériser les antonymes parmi les co-hyponymes.

Cette hypothèse est inspirée (entre autres) de celle de (van Campenhoudt, 1994), qui considère qu'il est plus fertile, plutôt que tenter une définition de l'antonymie, de s'intéresser seulement à la notion de *trait distinctif*. On se place alors à l'intérieur de la co-hyponymie, et la définition même de trait distinctif comprend par définition l'incompatibilité des termes. Nous revenons plus loin sur cette idée.

Auparavant, nous voulons discuter rapidement une hypothèse encore un peu plus hardie : si l'on excepte les synonymes, qui ont clairement aussi à voir avec la co-hyponymie, pourquoi ne pas considérer que finalement la relation d'antonymie se réduit à celle de co-hyponymie ? Dans la mesure où la lexicographie se contente en général d'une seule notion d'antonymie, on pourrait imaginer des terminologies structurées qui se contentent d'une relation d'antonymie recouvrant tous les cas. On peut en effet facilement admettre que par définition, des termes co-hyponymes sont incompatibles (là encore, si l'on met de côté les synonymes). On aurait alors une réponse minimale à notre question : dès qu'une terminologie est structurée par un réseau hyperonymique, on dispose d'une relation qui comporte les deux volets de la définition sous (8), c'est-à-dire la familiarité et l'incompatibilité : c'est précisément la relation de co-hyponymie. Nous n'allons pas conserver cette hypothèse extrême, qui mériterait sans doute d'être explorée, car nous voulons aussi voir dans quelle mesure les différentes notions d'antonymie lexicale peuvent être vues en terminologie.

Nous nous replaçons donc maintenant dans le cas de notre hypothèse (9), et considérons à leur tour les trois cas précédents.

4.1. *Incompatibilité*

Cette classe d'antonymes est en quelque sorte la moins contrainte, puisqu'une certaine forme d'incompatibilité est directement dérivée de la co-hyponymie. Nous pensons cependant qu'il faut, distinguer, dans une perspective de structuration de terminologie, plusieurs cas :

- les cas où les co-hyponymes figurent sur une échelle, qui doit alors être indiquée comme source de l'incompatibilité : *visqueux*, *très-visqueux*, *figé* sont co-hyponymes de *liquide*, incompatibles, et placés relativement les uns aux autres sur une échelle de **viscosité** ;
- les cas où des compléments ou des modificateurs explicitent le trait en opposition : *bateau à hélice simple* s'oppose à *bateau à hélices jumelles* par le trait **nombre d'hélices** ;
- et enfin les cas où les termes s'opposent aussi sur un trait (et non sur une échelle), mais où ce trait n'est pas apparent en surface : par exemple, *logis* et *communs* s'opposent sur le trait qu'on pourrait noter **destination d'habitation**.

4.2. *Complémentaires*

Il est important de distinguer la complémentarité du cas précédent, qui peut concerner de nombreuses échelles n'ayant que deux termes (cf. discussion plus haut). Ainsi, par exemple, les termes *alpin* et *nordique* semblent aujourd'hui découper en deux ensembles complémentaires les façons de faire du ski (l'hiver), mais rien n'empêche d'imaginer une troisième façon de faire du ski, incompatible avec ces deux-là, et donc rien ne permet de considérer ces deux termes comme complémentaires. En fait, ne devront être marqués comme complémentaires que les termes qui partagent en deux leur domaine de façon **essentielle**, et non **contingente**. Pratiquement, il s'agit des cas où la terminologie impose une certaine vision du monde (en

droit, par exemple) et où non seulement on trouve des termes en relation de contradiction, mais où des **principes** viennent expliciter cette décomposition. Par exemple, en droit, tout enfant est soit *naturel*, soit *légitime*. Ceci explique la grande rareté des paires de termes complémentaires dans la pratique. Il faut noter cependant que les principes évoqués plus haut constituent une bonne base pour ce qu'on appelle habituellement les *tests d'intégrité*, ou tests de cohérence, dans un réseau ou une base de données terminologique.

4.3. Réciprocité

Notre expérience suggère que les réciproques (ou converses) sont beaucoup plus présents en terminologie qu'en langue générale, du moins dans les domaines où les *processus* sont décrits avec beaucoup de détail. On peut facilement vérifier que notre hypothèse tient aussi avec les réciproques, qui entretiennent systématiquement une relation de co-hyponymie. Il faut noter cependant qu'il est nécessaire, pour pouvoir exploiter cette relation, d'explicitier les arguments qui sont échangés. Or, si dans les cas simples, on pourrait se contenter d'explicitier une structure argumentale (par exemple, si *mari*(x, y) alors *femme*(y, x)), dans la plupart des cas, il est nécessaire d'explicitier plus en détail la sémantique lexicale des termes en jeu. Par exemple, si l'on admet que *geler* et *fondre* peuvent constituer une paire d'antonymes converses, alors il faut, pour expliciter la relation, aller jusqu'à une structure événementielle sous-jacente, pour formuler le lien entre les deux termes (10). Il est alors nécessaire d'avoir recours à une formalisation de la sémantique lexicale, par exemple en termes de lexique génératif (Pustejovsky, 1991) ou de fonctions lexicales (Mel'čuk *et al.*, 1995).

- (10) $x \text{ fond} \Rightarrow x \text{ passe de l'état } s_1 \text{ à l'état } s_2$
 $x \text{ gèle} \Rightarrow x \text{ passe de l'état } s_2 \text{ à l'état } s_1$

5. Conclusion

L'importation en terminologie de la relation lexicale d'antonymie nécessite diverses précautions qui tiennent à l'ambiguïté de cette notion en lexicologie. Si les lexicographes ne ressentent pas forcément la nécessité de distinguer les trois notions fondamentales qui sont cachées derrière l'antonymie, il nous semble que dans le domaine de la terminographie, il est nettement plus fructueux de tenter de distinguer les notions autant que possible. Le fait de travailler dans un domaine où les hiérarchies ontologiques ont une importance fondamentale permet de traiter avec efficacité une des difficultés de l'antonymie lexicale : il est possible de s'appuyer sur la co-hyponymie pour caractériser (en partie) le partage de sèmes qui constitue une condition nécessaire pour les trois notions évoquées plus haut. Dès lors, on retrouve essentiellement la distinction à base logique faite plus haut :

- Antonymie « scalaire »⁸ : co-hyponymie + incompatibilité, on peut distinguer :
 - l'opposition sur une échelle
 - l'opposition sur des traits, qui peuvent être explicites (modifieurs) ou implicites
- Complémentarité : co-hyponymie + complémentarité logique (rare)
- Réciproques : co-hyponymie + inversion des arguments, avec la nécessité d'explicitier les arguments en inversion, qui ne sont pas toujours (et même rarement) les arguments directs du prédicat.

⁸Le terme *scalaire*, repris de la littérature, est inapproprié puisque nous y incluons des termes en opposition sans qu'il y ait d'échelle.

Il est clair que le travail présenté ici n'est que l'ébauche d'une proposition plus élaborée, et que de nombreuses questions, même en s'en tenant à la question de l'antonymie en terminologie, restent ouvertes. En particulier, nous n'avons pas abordé la question de ce que l'on appelle l'antonymie partielle (angl. *near-antonymy*), qui semble moins productive en langue de spécialité qu'en langue générale. De même, nous n'avons pas étudié les propriétés formelles des différentes relations que nous avons été amené à définir, et en particulier la question de leur éventuelle transitivité. Il conviendrait aussi, à notre avis, de travailler sur la notion même de co-hyponymie, qui semble recouvrir différentes acceptions selon les auteurs. Enfin, il resterait à étudier en détail la façon dont un réseau ou une base de données terminologique qui comporterait des informations aussi fines pourrait être exploitée, et aussi la façon dont on pourrait envisager la constitution automatique d'un tel réseau.

Références

- CRUSE D. A. (1986). *Lexical Semantics*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- DUBUC R. (1985). *Manuel pratique de terminologie*. Linguatech.
- DUCHÀČEK O. (1965). Sur quelques problèmes de l'antonymie. *Cahiers de lexicologie*, **6**, 55–66.
- GREVISSE M. (1988). *Le bon usage*. Paris-Gembloux: Duculot.
- HORN L. R. (1989). *A Natural History of Negation*. Chicago: The University of Chicago Press.
- KOCOUREK R. (1982). *La langue française de la technique et de la science*. Wiesbaden: Oscar Brandstetter Verlag.
- Larousse-SdL (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris: Larousse.
- LEHMANN A. & MARTIN-BERTHET F. (1998). *Introduction à la Lexicologie. Sémantique et Morphologie*. Lettres Sup. Paris: Dunod.
- MARTIN R. (1976). *Inférence, antonymie et paraphrase*. Paris: Klincksieck.
- MEL'ČUK I., CLAS A. & POLGUÈRE A. (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve: Duculot/Aupelf-UREF.
- MOUNIN G. (1974). *Dictionnaire de la linguistique*. Paris: Presses Universitaires de France.
- A. NAZARENKO & T. HAMON, Eds. (2002). *Structuration de terminologie. Vol 43(1) de la revue TAL*. Paris: Hermès.
- PICOCHÉ J. (1992). *Précis de lexicologie française. L'étude et l'enseignement du vocabulaire*. Paris: Nathan.
- PUSTEJOVSKY J. (1991). The generative lexicon. *Computational Linguistics*, **17**(4).
- VAN CAMPENHOUDT M. (1994). *Un apport du monde maritime à la terminologie notionnelle multilingue : étude du dictionnaire du capitaine Heinrich PAASCH « De la quille à la pomme du mat » (1885-1901)*. Thèse de doctorat d'université, Université de Paris XIII.
- WHITEHEAD A. N. & RUSSELL B. (1910). *Principia Mathematica*. Cambridge: Cambridge University Press.